

Dossier Agenda 21
32èmes Rencontres Trans Musicales

Association Trans Musicales
A.T.M – 10/12 rue Jean Guy – CS 73912 – 35039 Rennes Cedex
Tél : 02.99.31.12.10

Priorités Agenda 21 Trans 2010

Le constat, fait en 2008 et réitéré en 2009, des difficultés de mise en œuvre du geste de production A21 (clairement ralenti ou altéré par les particularités des conditions de réalisation d'un événement éphémère du type « festival »), nous conduit à définir l'enclenchement du volet social comme dominante de notre prochain cycle Agenda 21.

Il faut comprendre par là que nous décidons de clore cette première période Agenda 21 de six ans par l'enclenchement d'une seconde étape, de six ans également, marquée par la formalisation de la responsabilité sociétale telle que détaillée dans la norme ISO 26000.

Le volet social de l'Agenda 21 des Trans s'entend au sens le plus large, c'est-à-dire à destination de toutes les personnes en relation avec le festival :

- salariés,
  - concernant les artistes le volet social prendra en compte les contrats de cession où l'artiste n'est pas en salariat direct avec le festival,
- bénévoles,
- publics,
- prestataires,
- partenaires.

Le « volet social de l'Agenda 21 » désigne l'ensemble des actions destinées à améliorer, au quotidien et sur le long terme, les conditions de vie et de travail de l'ensemble des personnes mobilisées par le festival. Cette démarche s'inscrit dans les volets 3 « cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » et 4 « épanouissement de tous les êtres humains » de l'Agenda 21 de l'ATM et nous semble être la condition nécessaire pour stabiliser un geste de production efficace dans la mise en œuvre de notre Agenda 21.

Pourquoi faire du volet social le fil conducteur de cette nouvelle phase ?

On oublie souvent que le développement durable ne se restreint pas au seul domaine environnemental mais qu'il est bien pluridimensionnel, à la croisée des dynamiques sociales, économiques et environnementales. Par ailleurs, nous avons pris soin dans notre dossier initial « nouveaux modes de production Trans 2005 » de préciser que nous rentrions dans la réflexion DD en tant qu'acteur culturel et que notre propos n'était pas de verdir les Trans mais bien d'en changer les modes de production.

Ainsi, le volet social est un impératif pour notre domaine, que l'on applique ou pas la notion anthropologique de la culture. L'art et la culture ne sont pas des bulles en apesanteur, au dessus de la mêlée humaine. Bien au contraire, l'art et la culture sont de plain-pied dans la société des humains. Alors, dans un secteur qui prend la peine de caractériser l'acteur culturel comme porteur de projet, nous nous contentons de préciser qu'il faut bien plus qu'un porteur pour achever un festival.

Nous considérons donc que tous les protagonistes doivent trouver leur place dans cet ensemble hétéroclite qui s'appelle festival. Le volet social essaye donc de mettre en cohérence toutes les participations et par incidence, de faciliter le geste Agenda 21.

Application d'une norme

"Au fond, je me donne des règles pour être totalement libre."
Georges Perec.

Le recours à la norme peut paraître étrange dans le domaine culturel, souvent considéré comme « à part », non contraint par les mêmes aléas que d'autres domaines professionnels. Mais nous nous permettons de penser qu'il s'agit là d'une vue de l'esprit liée sans doute à une méconnaissance de la rigueur et de la discipline nécessaires pour créer et pour travailler dans ce secteur.

Ainsi donc, dans la conception du geste de production Trans, nous interprétons l'intégration de la norme dans notre quotidien comme la possibilité de poser un cadre référent qui élargit notre réflexion au-delà de notre expérience et, de ce fait, facilite la prise de conscience de l'étroitesse de notre point de vue professionnel et sectoriel.

La norme ISO 20121 (comme la BS 8901) est un référentiel de management basé sur le principe d'amélioration continue, principe qui peut constituer une réponse aux difficultés actuelles de la gestion d'un projet dans la durée.

La démarche ISO 20121 nous permettra d'aborder un certain nombre de questions sociales, parmi lesquelles :

- les droits de l'homme (de manière succincte)
- les relations et conditions de travail : emploi et relations employeur/employé, conditions de travail et protection sociale, dialogue social, santé et sécurité au travail, développement des ressources humaines.

Par ailleurs l'ISO 20121 accepte une prise en compte active des « parties prenantes » dans la démarche (salariés, publics, prestataires, sous-traitants, partenaires, bénévoles, etc.), ce qui rejoint notre conception du volet social.

D'autre part, la norme ISO 20121 prévoit de travailler sur un certain nombre de questions qui rejoignent les catégories Agenda 21 : ancrage territorial, éducation et culture, création d'emplois et développement des compétences, investissement social etc.

Un objectif de processus de travail sur 3 éditions vers une certification peut être envisagé. Mais tout cela dépendra du diagnostic.

Processus de travail spécifique

Comme à chaque action DD, nous démarrons par un état des lieux puis analyse et mise en place d'une conduite de projet sur plusieurs années avec une progression régulière. Dans la mesure où la fin du premier cycle Agenda 21 se superpose avec l'enclenchement du second, nous faisons appel à Jean-Claude Herry, consultant en développement durable, environnement et qualité, pour nous accompagner dans ce moment charnière.

Le cahier des charges de sa prestation se structure autours des trois points suivants :

- bilan du premier cycle Agenda 21 des Trans,
- argumentaire sur la pertinence de l'approche par les normes,
- diagnostic BS 8901 / ISO 26000.

En filigrane, nous nous préparons à l'application de la norme ISO 20121 qui ne verra le jour qu'en 2012. Mais nous allons anticiper sur sa parution en intégrant au diagnostic les éléments qui vont la constituer, c'est à dire la BS 8901 et l'ISO 26000.

Méthodologie

- identifier les écarts par rapport au référentiel,
- diagnostic,
- formuler des recommandations d'amélioration,

Vers les salariés

De par notre spécificité de projet artistique et culturel, nous avons beaucoup travaillé la relation aux publics : accompagnement des publics vers le projet artistique, cœur de notre action. En ce début d'année 2010, nous avons entamé la réflexion sur les personnes qui travaillent au sein de l'équipe permanente, mais aussi sur tous les corps de métier du festival

Dans l'aventure Trans et maintenant ATM, l'équipe s'est formée et s'est trans-formée. Pour que le festival continue à exister et qu'il s'étoffe des nombreux projets et actions qui composent notre projet maintenant, nous sommes passés du statut d'amateur à celui d'acteur culturel. A l'attention des salariés, le volet social peut aussi s'apparenter à un accompagnement.

L'ATM a engagé avec *Ingénierie Durable*, cabinet de conseil rennais spécialisé en développement durable, une réflexion globale sur la gestion de ses ressources humaines. L'action menée vise à la mise en place de ressources humaines durables, via un premier travail d'état des lieux de l'existant suivi de préconisations et de conseils pour faire évoluer la structure dans ses pratiques et la doter des outils nécessaires.

Ce travail d'état des lieux se concentre sur les fiches de poste et l'organigramme général de la structure ; il concerne les salariés permanents de l'association ainsi que les contrats CDD long terme des personnels chefs de service, sans oublier les postes d'encadrement pendant le festival (régisseur). L'ATM poursuit par ailleurs le travail engagé de son côté sur l'harmonisation des grilles de salaires des personnels employés sur le festival.

En terme de prévention, l'ATM achètera, pour l'ensemble des personnels permanents de la structure, des bouchons d'oreilles moulés destinés à prévenir les dommages potentiels causés par un travail dans un niveau sonore élevé.

Vers les bénévoles

Aux côtés des salariés, les Trans accueillent, chaque année, plus de 250 bénévoles qui offrent temps et énergie aux équipes du festival et permettent, par leur engagement, que chaque édition se déroule dans de meilleures conditions. Parmi ces équipes de bénévoles, un partenariat avec l'EME (Ecole des Métiers de l'Environnement) a été institué afin de proposer une expérience réellement pré-professionnalisante sur tout ce qui concerne le volet environnemental de l'Agenda 21.

L'Ubu bénéficie également du soutien d'une équipe plus restreinte de 10 à 15 bénévoles par saison qui aide à l'accueil et au catering artistes.

Depuis l'ouverture de l'association en 2006, ces bénévoles constituent l'un des collèges de l'ATM et sont représentés au CA mais l'association n'est pas encore parvenue à stabiliser une relation à l'année avec eux. Dans le cadre du volet social de l'Agenda 21, l'association souhaite réaliser, par le biais d'un questionnaire administré sous forme d'enquête, un diagnostic des motivations et attentes de ses bénévoles afin de réfléchir à améliorer et structurer davantage la relation entretenue avec ces « publics » spécifiques.

Vers les publics

Festivalier, mode d'emploi

Les dispositifs d'accueil et d'information mis en place par l'action *Festivalier, mode d'emploi* se trouvent visibles dès l'entrée au sein du *Salon bleu*, une zone spécifique par laquelle tous les publics sont amenés à passer.

Au sein de cette zone se trouvent rassemblés :

- **l'accueil Trans**, l'espace d'accueil et d'informations générales,
- **« Prév en Ville »**, espace entièrement dédié à la prévention des conduites et comportements à risques rencontrés (notamment) sur ou en marge des festivals,
- **le bar à eau**, un espace dédié à l'eau, à l'environnement et au développement durable. Tenu par Véolia, le bar à eau distribue gratuitement information et gobelets remplis d'eau,
- **le stand « Capitaine de soirée »** (depuis 2007) qui permet à un festivalier s'étant engagé à ne pas boire d'alcool pour raccompagner ses amis en toute sécurité à l'issue des concerts.

Le Salon bleu est situé à l'intérieur du **hall 5**, un hall entièrement dédié aux publics (professionnels ou non) qui se caractérise par l'absence de scène et la présence de tous les services dont le festivalier peut avoir besoin. Au-delà des dispositifs *Festivalier, mode d'emploi*, le hall 5 regroupe donc également l'ensemble des espaces bar / restauration (restauration rapide, salon de thés, bar à vin…) labellisés bio et/ou commerce équitable.

Poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil
- création d'un bar sans alcool, dans le salon Bleu du hall 5
- augmentation des espaces salon liés au Bar à eau

Renforcement des mesures de prévention :
- reprise de la distribution de 2 tickets sans alcool dans le cadre de « Capitaine de soirée »
- augmentation de la bière 50 cl d'1 €
- augmentation du verre de vin d'1 €
- diminution de l'eau minérale 50 cl de 1 €

Thé, Café, Chocolat	**1 €**
Eau minérale (50cl)	**1 €**
Soft (25cl),	**2 €**
Bière (25cl)	**2,50 €**
Vin	**3 €**
Coca-Cola (50cl)	**3 €**
Bière (50cl)	**5 €**
Champagne	**6 €**

Guides et incursions

Avec le développement du poste de chargée des publics jeunes, l'association a décidé de procéder à l'achat de casques anti-bruit permettant aux enfants et jeunes publics d'assister en toute sécurité aux visites des lieux de concerts (visites des coulisses, des répétitions-filages…).

Politique tarifaire

Enfin, l'ATM poursuit la mise en œuvre d'une politique tarifaire diversifiée. Levier incontournable du volet d'accessibilité au festival, la politique tarifaire fait partie du programme d'action culturelle. Pensée comme l'élément premier dans la relation du festival avec ses publics, elle consiste en l'attention portée aux conditions matérielles des populations.

La nouveauté 2010 est la mise en place, en complément aux autres tarifications spéciales, du dispositif *Sortir !* mis en place par la Ville de Rennes pour favoriser l'accessibilité financière de tous les publics aux propositions artistiques, culturelles et de loisirs. Ce dispositif remplace pour nous le tarif réduit mis en place systématiquement sur chacun de nos concerts : *étudiants, chômeurs, comités d'entreprises, bénéficiaires du RMI, de l'allocation personnalisée d'autonomie, de l'allocation d'adulte handicapé, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, de l'allocation de parent isolé, de l'allocation veuvage, du minimum vieillesse, sur présentation d'une attestation de paiement de moins de trois mois (règlement possible en Passeports Loisirs et Culture sur ce tarif).*

Voici la grille tarifaire (billet unitaire) mise en place sur les Trans pour les bénéficiaires du dispositif :

- concerts à la Cité (vendredi et samedi) : 4 € au lieu de 13 €
- concerts au Parc Expo (jeudi / vendredi / samedi) : 6 € / 8 € / 10 € au lieu de 17 € / 22 € / 25 €

La participation du festival est de 3,5 € par place sur les concerts Cité et de 5 € par place sur les concerts Parc Expo.

Pour l'édition 2010, l'ATM évalue le coût de sa politique tarifaire sur les Trans à hauteur de 46 000 €, financés à hauteur de 22 000 € par l'association sur ses fonds propres.

Vers les prestataires

Enfin, à l'image de ce qui a déjà été réalisé auprès des restaurateurs présents sur les Trans en terme d'introduction progressive d'aliments issus de l'agriculture biologique, le volet social de l'Agenda 21 sera intégré de manière progressive aux cahiers des charges qui structurent chaque année la relation de l'association à ses partenaires et fournisseurs, afin d'œuvrer à ce que l'action de l'ATM en terme de développement durable ait des répercussions concrètes et durables sur son environnement.

1. la lutte contre le changement climatique

1.1 Les économies d'énergies

- Pour réguler notre consommation, établir des relevés fiables de températures dans les halls.

- Demander une réelle transparence sur l'utilisation des compteurs électriques et faire un point sur les évolutions des installations énergétiques.

1.2 Les transports

- Reconduction des dispositifs de transports collectifs :
  - Avec la Star sur le territoire de Rennes Métropole : navettes centre ville - Parc Expo, prolongation des horaires des lignes majeures et des parcs relais ; Festibus à l'aller et au retour de 25 communes de la Métropole
  - Opération TER à 10€ l'aller – retour depuis toutes les gares de Bretagne avec la Région Bretagne

- Poursuite des actions de communication des Trans portant sur l'information des moyens de transports collectifs et des conditions d'accueil

- Amélioration de l'implantation « gare » et des conditions d'accueil à l'arrivée au Parc Expo

- Demande d'extension des horaires de nuit pour le service de transport Handistar.

1.3 La compensation CO2

- Suivi de la progressivité de l'assiette pour la compensation carbone, qui a intégré depuis 2 ans les déplacements des artistes et depuis l'année dernière, les déplacements des équipes et actions de promotion du festival.

  2010 : déplacements des prestataires
  2011 : déplacements des publics.

- Définition du processus d'attribution de la compensation 2009 et 2010, avec la sélection de l'organisme partenaire (régional ou national) et le choix du projet soutenu (régional ou international).

- Reconduction de la mesure de l'empreinte carbone et de l'empreinte écologique des Trans avec le recours à un nouvel outil anglais « Event Foot Printer », développé par le Best Foot Forward et spécialisé pour le secteur événementiel, en partenariat avec la mission d'évaluation du Collectif des festivals.

2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.1 La gestion des déchets & le tri sélectif

- Passage en gestion externe de la logistique des gobelets réutilisables

- Au moment de la refonte du site internet et de sa définition en tant que media, poursuite de la réflexion sur les quantités de documents de communication imprimées.

- Etat des lieux des jetables alimentaires (différents types de vaisselle utilisés pour la restauration publique) mis en œuvre à travers un projet d'étudiants de l'EME, suivi par le Collectif des festivals. L'analyse environnementale des différents supports devra préconiser les supports les plus adaptés à l'utilisation Trans, en fonction des utilisations et des fréquentations. Les restaurateurs pourraient à terme s'emparer de ces préconisations pour mutualiser leurs achats.
- Mise en place du tri sélectif sur le Village installé au Liberté.

- Incitation du prestataire de collecte à une incinération des DIB pour une meilleure valorisation énergétique des déchets produits.

2.2 La gestion de l'eau

- Reprise des préconisations du diagnostic ATIS dans le contrat Parc Expo pour optimiser les consommations d'eau, parmi lesquelles :
  - La mise en place de robinets temporisés sur les lavabos
  - Le remplacement des réservoirs des WC par des tubes chasses

- Suivi des consommations d'eau par lieu dans la perspective de maîtriser les consommations dans le temps avec une analyse plus précise sur les consommations du bar à eau et le lavage des gobelets.

2.3 La restauration durable et le soutien à l'agriculture biologique

- En raison de notre volonté de maintenir des tarifs de restauration abordables, nous revoyons notre mode d'acceptation des stands de nourriture sur le site du festival et privilégierons des restaurateurs locaux avec une relation permanente aux publics (restaurants sur Rennes Métropole). Il est possible que, de ce fait, nous connaissions un arrêt dans la progression d'introduction du bio.

- Poursuite du processus d'amélioration des conditions de restauration des publics en termes d'accueil et d'hygiène.

- Mise en place d'une première mesure de l'empreinte écologique de la restauration par les restaurateurs en partenariat avec l'Agrocampus. Après une première information sur l'empreinte écologique et ses intérêts auprès des restaurateurs, cette expérimentation concernera deux plats pour chacun d'eux. Les résultats seront ensuite analysés et la réflexion se poursuivra sur les intérêts de la mesure dans le cadre des Trans et l'information des publics.

3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

C'est en défendant l'idée que toutes les catégories de publics et de personnes puissent avoir accès au festival que les Trans traduisent, concrètement, cet objectif de cohésion sociale et de solidarité.

3.1 La politique tarifaire : la différenciation des tarifs

La politique tarifaire traduit l'attention portée aux conditions matérielles des publics et est pensée comme l'élément premier de la relation du festival avec ses spectateurs.

L'échelle des tarifs s'étend en 2010 au nouveau dispositif *Sortir !*

- Tarif *Sortir !* : *réservé aux titulaires de la carte Sortir ! d*ans le cadre du dispositif mis en place par la Ville de Rennes pour favoriser l'accessibilité financière de tous les publics aux propositions artistiques, culturelles et de loisirs.

  - concerts à la Cité (vendredi et samedi) : 4 € au lieu de 13 €
  - concerts Parc Expo (jeudi / vendredi / samedi) : 6 € / 8 € / 10 € au lieu de 17 € / 22 € / 25 €

La participation du festival est de 3,5 € par place sur les concerts Cité et de 5 € par place sur les concerts Parc Expo.

- Tarif réduit : *membres Ubu,*
- Tarif intermédiaire : *étudiants, comités d'entreprises*
- Tarif plein

Les différents dispositifs tarifaires

En outre, la politique tarifaire du festival se décline en différents dispositifs complémentaires :

- billetterie « découverte » pour les étudiants boursiers :
  - 7 € au lieu de 17 € le jeudi,
  - 10 € au lieu de 22 € le vendredi,
  - 13 € au lieu de 25 € le samedi ;

- participation à la « Nuit des 4 Jeudis » via la distribution de 200 contremarques à 4 € durant Tam-Tam à échanger contre un billet unitaire au Parc Expo le jeudi ;

- dans le cadre de *Culture(s) en Trans* (projet à destination des 12-25 ans de Rennes Métropole) :
  - participation aux « projets jeunes & culture » offrant un accès professionnel gratuit au festival ;

- dans le cadre de *Kaléidoscope* (aller et retour du festival sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine) :
  - participation aux « projets jeunes & culture » offrant un accès professionnel gratuit au festival ;
  - billetterie « découverte » proposée aux structures du Département ;

- dans le cadre de *Guides & Incursions* :
  - pass Parcours – projets jeunes & culture : accès professionnel gratuit au festival dans le cadre d'un parcours « découverte des musiques actuelles » ;
  - pass Trans – projet jeunes & culture : accès professionnel via un « pass action culturelle » aux tarifs suivants : 15 € le jeudi (au lieu de 35€), 35 € le week-end (au lieu de 75 €), 50 € les trois jours (au lieu de 100 €) ;

Pour l'édition 2010, l'ATM évalue le coût de sa politique tarifaire sur les Trans à hauteur de 46 000 €, financés à hauteur de 22 000 € par l'association sur ses fonds propres (soit près de 47 %).

Les tarifs « boisson »

- augmentation de la bière 50 cl d'1 €
- augmentation du verre de vin d'1 €
- diminution de l'eau minérale 50 cl de 1 €

Thé, Café, Chocolat	**1 €**
Eau minérale (50cl)	**1 €**
Soft (25cl),	**2 €**
Bière (25cl)	**2,50 €**
Vin	**3 €**
Coca-Cola (50cl)	**3 €**
Bière (50cl)	**5 €**
Champagne	**6 €**

3.2 L'accueil et l'accessibilité des personnes handicapées : tarifs, accueil spécifique

- Reconduite des tarifs intermédiaires pour les accompagnants des personnes handicapées au même titre que les personnes handicapées.

- Installation de plateformes à destination des personnes à mobilité réduite sur les halls 3 et 4 à l'instar de ce qui est déjà fait dans le hall 9.

- Adaptation de la hauteur des comptoirs (bars, accueil…) aux personnes à mobilité réduite.

3.3 Les actions de solidarité locale, nationale et internationale

- Recherche du projet d'attribution de la compensation carbone, ayant pour objectif la combinaison de la préservation de l'environnement + énergies et le développement social + solidaire pour les populations concernées.

- Organisation de deux concerts en milieu carcéral : à la prison des femmes et à la maison d'arrêt des hommes

- Accueil d'une équipe d'une vingtaine de jeunes en réinsertion via le dispositif Prisme, basé sur l'apprentissage des techniques du spectacle.

- Accueil de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, accompagnés par des structures sociales dans le cadre du projet *Parcours Sensibles* coordonné par l'association Electroni[K] et la FNARS Bretagne.

4. l'épanouissement de tous les êtres humains

4.1 L'épanouissement des publics

Le programme d'action culturelle du festival

- *Culture(s) en Trans* : participation des publics au festival via la réalisation de leur propre projet culturel
- *Kaléidoscope* : projet d'inscription artistique et culturelle en Ille-Et-Vilaine
- *le Jeu de l'ouïe* : conférence-concert, projet d'éducation artistique
- développement d'une relation permanente avec le monde scolaire, permettant la proposition vers ces publics de tous les dispositifs d'accessibilité et d'action culturelle
- stabilisation des *Rencontres & Débats aux Trans* : proposition de tables rondes, ateliers, conférence-lecture en coordination avec le Collectif des Festivals et la Fédurok.
  => Thématique 2010 : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Année Européenne)
- formalisation du projet *Guides & Incursions*, proposant des visites et des parcours de découverte de l'ensemble du festival à tous les publics, et plus particulièrement aux publics scolaires.

L'accueil des publics pendant le festival : programme « festivalier mode d'emploi »

L'information et la sensibilisation des publics à l'Agenda 21 se feront sur le Village des Trans à travers un espace Agenda 21 en direction des publics et en partenariat avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

4.2 L'épanouissement des artistes

Le projet artistique des Trans est maintenant reconnu pour sa singularité. « L'épanouissement des artistes », le terme peut prêter à sourire ou à confusion. Au-delà des évidences d'accueil de qualité, de catering bio, de respect des minima, nous interprétons cette expression comme référence à la pluralité artistique.

Ainsi, que ce soit par la programmation d'artistes en concert ou par l'accompagnement de projets artistiques en travail, nous cherchons à mettre en place les conditions qui permettront à la plus grande diversité de formes artistiques de s'exprimer et de s'épanouir.

L'accompagnement de projets artistiques se traduit sur ces 32ème Trans par :

- le soutien à la création artistique : la création Stromaé au Théâtre de l'Aire Libre + une création en danse hip hop
- le soutien à la diffusion de jeunes artistes à travers la Tournée des Trans qui visite cette année de nouveaux lieux et de nouveaux territoires ; le projet FOCUS.
- le soutien à la pré production à travers des répétitions / filages à l'Ubu. Le soutien aux jeunes artistes en pré production et diffusion s'adresse aux artistes locaux et régionaux. Les répétitions sont rémunérées. Au total, ce sont 74 jours de répétitions qui ont été pris par les artistes jouant aux Trans l'an passé.

4.3 L'épanouissement des équipes d'organisation (administrateurs, salariés, stagiaires, bénévoles)

Se reporter à l'introduction du dossier

4.4 La relation aux partenaires et fournisseurs

- Création du Club des partenaires qui vise à associer les partenaires locaux de l'association et définition d'un espace dédié sur le Parc Expo (approfondissement du *Very Vip* initié l'an passé)

- Renforcement de la logique partenariale de réseau à l'échelle régionale avec l'adhésion de l'ATM à *Produit en Bretagne* avec un travail d'attention particulière sur une démarche qualité au travers du respect des normes ISO.

- Travail de mise en cohérence de cette nouvelle relation aux partenaires avec les principes du développement durable : intégration du volet « social » de l'Agenda 21 aux cahiers des charges régissant nos relations avec les partenaires (v. ci-dessus)

- Poursuite de la politique de mécénat avec les prestataires et les entreprises locales, visant la valorisation des compétences apportées aux Trans.

5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 La politique d'achats du festival

- Développement d'une politique d'approvisionnement cohérente qui reposerait tant sur les qualités des produits, leurs conditions de fabrication que sur la localisation de leur production
  - ⇨ introduction de clauses environnementales, sociales, éthiques, de localisation du fournisseur et du producteur dans toute négociation

- Cela concerne des produits respectueux de l'environnement :
  - ⇨ les produits de restauration (cf. 2.3) et le vin bio
  - ⇨ les fournitures de bureau : papier, enveloppes, autres fournitures
  - ⇨ les gobelets réutilisables (cf. 2.1), qui contribuent à la prévention des déchets par un investissement réalisé sur plusieurs années

- Des conditions éthiques de production :
  - ⇨ les boissons issues du commerce équitable : café, thé, chocolat

De manière cohérente, l'association développe la relation à des fournisseurs locaux pour les achats et besoins du quotidien.

5.2 Les produits du festival

- Réalisation des documents et produits « Trans » en cohérence avec les principes de responsabilité écologique, sociale et économique.
  - ⇨ pour la communication et la promotion du festival (cd, papier labellisé, imprimeurs Imprim'Vert et locaux...)
  - ⇨ pour les produits textiles, réalisés en coton bio via le prestataire Spootnik

- Introduction de clauses environnementales, sociales, éthiques et de localisation du fournisseur et du producteur dans toute négociation d'achat.

5.3 Les impacts locaux de la politique d'achat et de production

- Création d'une carte géographique des fournisseurs et prestataires afin de mesurer les impacts locaux des approvisionnements sur les trois piliers du développement durable. Cette démarche, parallèle au travail d'évaluation amorcé par l'ATM, sera réalisée avec la mission d'évaluation et les outils du Collectif des festivals.

5.4 La répartition de la richesse et le souci de transparence

A travers la représentation de la répartition des grandes masses budgétaires, il devient possible de présenter aux publics la gestion économique du festival et d'être plus transparent, et donc plus responsable.

- La représentation des grandes masses budgétaires du festival (produits et charges) : part d'autofinancement, de subventions, des partenariats, répartition des charges, part consacrée à l'artistique, à l'emploi, etc.
- La fréquentation et sa répartition en payants, gratuits, personnes de l'organisation
- Le calcul du coût du fauteuil.